

Règlement Particulier 2018



Epreuve OPEN-E.N.P.E.A. (Participation étrangère autorisée).
 Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 Prov' Historic Masters Challenge (ASAF).
 Challenge Bruno Thiry.
 Euro-Rallye-Trophée.
 Championnat Provincial Namur / Luxembourg / Brabant.
 Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF.



Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- Communes de Bièvre, Gedinne, Paliseul et Vresse-sur-Semois.
- Zones de Police Semois/Lesse et Houille/Semois.
- Associations des villages traversés.
- Centre culturel de Bièvre.

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :
Centre Culturel – Rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

NB : R.T.G. : Règlement Technique Général / R.S.G. : Règlement Sportif Général / R.P.R. : Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING

Lundi 23/07/2018		Parution du Règlement Particulier.
Mardi 24/07/2018		Date de début des engagements.
Mardi 07/08/2018	19h00 :	Fin de la période des engagements assurés pour les « Engagés prioritaires » (art 5 du RPR).
Mercredi 29/08/2018	19h00 :	Clôture des inscriptions à droits simples.
Jeudi 30/08/2018	18h00 :	Attribution des numéros
	19h00 :	Affichage de la liste des engagés chez le Président Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – 0476/22.06.21 – Permanence jusqu’à 22h00 ou sur www.promoracing.be
Samedi 01/09/2018	09h00 :	Ouverture de la permanence : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre Ouverture du secrétariat et des contrôles administratifs (licences, cartes d’identité, permis de conduire). Délivrance des Titres de Participation TP-B et TP-A4 et TP-A3. Distribution du road-book et des documents « assistance ».
	09h00 :	Début des reconnaissances.
	12h00 :	Clôture des inscriptions à droits majorés.
	14h00 :	Ouverture des vérifications techniques.
	18h00 :	Clôture des vérifications techniques.
	19h00 :	Fin absolue des reconnaissances .
	19h00 :	Fermeture du contrôle administratif.
	19h00 :	Fermeture du secrétariat.
Dimanche 02/09/2018	06h45 :	Ouverture de la permanence : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.
	07h00 :	Ré-ouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT Complémentaires.
	07h15 :	Fermeture des VA et VT complémentaires
	07h25 :	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	07h30 :	Ouverture du parc fermé de départ.
	08h00 :	Départ de la première voiture pour sa 1ère boucle
	11h45 :	Départ de la première voiture pour sa 2eme boucle
	15h30 :	Départ de la première voiture pour la 3eme boucle
	19h00 :	Arrivée de la première voiture « moderne»
30 ‘après l’arrivée de la dernière voiture :		Affichage des résultats
30 ‘plus tard :		Officialisation des résultats
30 ‘plus tard :		Proclamation des résultats

II ORGANISATION

Art. 1 : Organisation

L'ASBL Promo-Racing organise les 1 et 2 septembre 2018, le Rallye de la Semois, 17^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	Christian MOTTIAUX	Lic n°997
Directeurs de course adjoints	Hugues HENROT	Lic n°835
	Christophe CEULEMANS	Lic n°877
	Stéphane MOTTIAUX	Lic n°826
	Steve JAUQUET	Lic n°301
Directeur de la sécurité	Michael DIVOY	Lic n°854
Directeurs de la sécurité adjoints	Thierry ROLIN	Lic n°841
	Régis CLARINVAL	Lic n°996
	Adrien NAISSE	Lic n°820
	José BARTHELEMY	Lic n°922
	Xavier ISERENTANT	Lic n°809
Secrétaire du meeting	Nathalie JOINE	Lic n°923
Secrétaire adjoint	Marc PAPIER	
Responsable du parcours	Thierry ROLIN	
Bureau des calculs	Giovanni SGHERZI	
Speaker et service presse	Christophe ROULET	

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Michel ROQUET	Lic n°951
Membres	Robert MATON	Lic n°291
	Martine JACQUEMIN	Lic n°752

Collège des Commissaires Techniques

Président	Georges GILBERT	Lic n°973
Membres	Daniel RIHOUX	Lic n°813
	Didier DERENNE	Lic n°881
	Olivier MENU	Lic n°718
	Bernard MENU	Lic n°021
	Alain BERNARD	Lic n°965
	Pierre TOURNAY	Lic n°365
	Fabian TOURNAY	Lic n°231
	Katia LIEMANS	Lic n°902
Stagiaire	Romain BARTHELEMY	Lic n°927
Secrétaires	Josette DOCQ	Lic n°717
	Marie-Luce CATOUL	Lic n°964

Inspecteur Sécurité

Observateur ASAF	Jean-Claude PUISSANT	Lic n°957
-------------------------	----------------------	-----------

	Jules LIEGEOIS	Lic n°937
--	----------------	-----------

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur :

Relations concurrents	Léon BLASUTIG	Lic n°850
	André BRASSEUR	Lic n°978
	Marylène VILLEVAL	Lic n°805
	Camille FELLER (consultant)	(ERT)
	Guy RASQUIN (consultant)	(ERT)
Responsables des E.C. :	Ce paragraphe fera l'objet d'un addenda le samedi 1 septembre	
Chefs de Sécurité des E.C. :	Ce paragraphe fera l'objet d'un addenda le samedi 1 septembre	

Secours médicaux :

Equipe Médicale	Asbl CRS team. Coordinateur Monsieur Christian Duville
Ambulances	Paramédical. Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2 : Eligibilité

Le Rallye de la Semois est une épreuve OPEN de type « Rallye B » disputée en une étape comptant pour :
Epreuve OPEN-E.N.P.E.A. (Participation étrangère autorisée).
Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Prov'Historic Masters Challenge (ASAF).
Challenge Bruno Thiry.
Euro-Rallye-Trophée.
Championnat Provincial Namur / Luxembourg / Brabant.
Challenge des « Bourlingueurs » de l'ASAF.

Art.3 : Admission des véhicules.

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4: Description du Parcours.

- 2 boucles identiques d'une longueur de 117,820 kms et 1 boucle de 116,950 kms.

Par boucle, 4 étapes de classement :

• EC 1	Gros-Fays	12.850m	100 % asphalte
• EC 2	Paliseul	5.250 m	100 % asphalte
• EC 3	Bellefontaine	20.150 m	100 % asphalte
• EC 4	Gedinne	13.850 m	100 % asphalte

Au total : 348.960 kms dont 156,300 kms d'étapes chronométrées, comprenant 100% de chemins asphaltés.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des boucles et ES de l'épreuve.
Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.

ART. 5 : Engagement.

5.1 Procédure.

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « vérifications » et de la fiche « Copies des Licences » de l'équipage (voir « Engagement Type » Rallye), **DEVRA** parvenir uniquement **par voie postale ou par E-Mail** au plus tôt, **le mardi 24/07/2018** et, au plus tard, **le mercredi 29/08/2018** à 19h00, à Christian Mottiaux- Promo-Racing, rue des Witays, 40 à 5555 BIEVRE – E-mail : christian_mottiaux@hotmail.com ; info@promoracing.be

NB : Aucun envoi recommandé ne sera ni accepté ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le mercredi 29/08/2018 à 19h00 : (Attention aux délais bancaires)

N° BE30-0682-4724-1711 BIC : GKCCBEBB de l'ASBL Promo-Racing avec la mention -Rallye de la Semois Equipage .../...

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 01/09/2018 à 12 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 % (Voir RSG, Art. 9.1. b.).

Photocopie des licences.

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2 Nombres maximaux d'engagés.

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R.

ATTENTION : Si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **30 (20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'Art. 5.2. du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant **le 01 août 2018 à 19h00.**

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

ATTENTION : Si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **30 (20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT voir Art. 5.1 et 5.2. du RPR).

5.3 Frais d'inscription (Voir Art 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF).

Le droit d'engagement pour les **D.1, D.2 et D.3** s'élève à un total de **330 €**

Le droit d'engagement pour la **D.4** s'élève à un total de **380 €**.

Le droit d'engagement pour la **Division Prov'Historic (PH Classic et S/R)** s'élève à un total de **300 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25 %, y compris pour les Divisions Prov'Historic (voir Art. 5 du RTG).

5.4 Remboursements :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- A) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- B) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- A) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- B) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* **En cas de litige concernant la réalité de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

5.5 Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le jeudi 30/08/2018 à 18h00.

L'affichage des numéros de départ aura lieu le jeudi 30/08/2018 à 19h00 chez le Président Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – 0476/22.06.21 – Permanence jusqu'à 22h00 ou sur le site www.promoracing.be. Les numéros en divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH-SR, de **201 à 250** ; en division PH Classic, de **251 à 299**.

Art. 6 : Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9. du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT, le samedi 01/09/2018 de 09h00 à 19h00.**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Christian MOTTIAUX, Stéphane MOTTIAUX, Michael DIVOY, Régis CLARINVAL, José BARTHELEMY, Adrien NAISSE, Xavier ISERENTANT et Thierry ROLIN.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR).

Fréquence : Deux fois par boucle

Emplacement : Station TOTAL – rue de Dinant – 5555 Bièvre

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mise à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel embarqué ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

EN CAS D'INFRACTION A CES REGLES, LA MISE HORS COURSE SERA IMMEDIATEMENT PRONONCEE.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7 : Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)

Rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre (voir road-book).

Art. 8 : Vérifications techniques (voir 3. du RPR)

Les VT préliminaires générales auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 01/09/2018 à partir de 14h00, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications ».

Emplacement : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir art. 3.8 du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Centre Culturel, rue des Châteaux, 39a - 5555 Bièvre

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Art. 9 : Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

Emplacement : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

B. Récupération des licences

En cours d'épreuve:

Emplacement : Auprès des commissaires techniques au Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.

En fin d'épreuve :

Emplacement : Auprès des commissaires techniques au Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.2.12 du RPR).

V. DOTATION

Art. 10 : Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 02/09/2018, 30' après l'officialisation des résultats au Centre Culturel – Rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.

9.2. Des trophées (coupes) seront distribués **successivement** comme suit :

- 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Premier équipage étranger de la division 4.
- Premier équipage régional (pilote ou copilote dont le lieu de résidence est situé dans un rayon de 25 km de Bièvre) Div. 4
- Premier équipage régional (pilote ou copilote dont le lieu de résidence est situé dans un rayon de 25 km de Bièvre) Div. 1-2-3 confondues
- 3 premiers de la division PH S/R (pilote et copilote)
- Premiers de chaque Classe de la Division PH Classic (classes 16-17-18) (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues) (pilote et copilote)
- Première dame au classement général Div. 4
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers du classement général de la Div. 4 (pilote et copilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries (Voir Art 11. du RSG) (Calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries (Voir Art 11. du RSG) (Calculé sur le classement des Div. 1.2.3. confondues)
- Premiers de chaque Classe des Div. 1, 2 et 3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11 : Permanences

- Jusqu'au vendredi 31/08/2018 à 20h00
 - Michael Divoy – rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – GSM 0476/22.06.21 – FAX 061/58.72.58
 - Christian Mottiaux – rue des Witays, 40 – 5555 Bièvre – Tél 061/51.17.78 – GSM 0478/22.31.87
- A partir du samedi 01/09/2018 à 09h00
 - Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre – GSM 0476/22.06.21 ou 0478/22.31.87
- www.promoracing.be
- christian_mottiaux@hotmail.com ; info@promoracing.be

Art. 12 : Tableau d'affichage

Situation : entrée du Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Résultats en ligne : <http://users.skynet.be/sportauto/>

VII. DIVERS

-Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la permanence au prix de 5€.

-Une restauration est prévue au Centre Culturel – rue des Châteaux – 5555 Bièvre.

-Pour toute information, site de l'organisation (www.promoracing.be).

-Pour les logements, site internet des communes de Bièvre (www.bievre.be), Daverdisse (www.daverdisse.be), Vresse-sur-Semois (www.vresse-sur-semois.be), Paliseul (www.paliseul.be) et Gedinne (www.gedinne.be).

VIII. APPROBATIONS

Art. 13 :

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2018 seront d'application.

Art. 14 :

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le règlement a été approuvé :

- Par Monsieur Jules LIEGEOIS Lic n°937 pour la CSAPN en date du 29/06/2018
- Par Monsieur Jean-Claude PUISSANT Lic n°957 pour le GT Rallyes de l'ASAF en date du 08/07/2018
- L'homologation du parcours a été réalisée le 09 juin 2018 et délivrée le 14 juin 2018 par Monsieur Jean-Claude PUISSANT Lic n°957.

Club organisateur : ASBL Promo-Racing Epreuve : Rallye de la Semois Date : 01 et 02 septembre 2018	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 24/07 au 29/08 Par Poste : Promo-Racing / Christian Mottiaux, Rue des Witays, 40 5555 BIEVRE Par Email : christian_mottiaux@hotmail.com	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription*	Division*	Challenge B. Thiry <input type="checkbox"/> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part
Le / /	Le / /		Classe *	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)	
	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3	Classe 7
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3	Classe 15
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc, non limités si moteur/culasse origine – si pas, limités à 3500cc)		(=Div. 1 ou Div. 2 de + de 3500 cc, en pneus routiers)
CLASSE	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18		
		(de 0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)		
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées			Min. A3			
		(Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)						

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote
Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE : Rallye de la Semois

Date : 01 et 02 septembre 2018

N° :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtl la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

N°

Rallye de la Semois Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.